

Cahier des charges

EDEC Numérique Interbranches

Digitalisation de la démarche de certification de la branche du déchet

Opcalia



Contexte

Préambule : le présent cahier des charges s'inscrit dans la cadre d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) signé entre 15 branches et secteurs interprofessionnels relevant d'Opcalia et le Ministère du travail. L'accompagnement de la transition numérique constitue une priorité transversale du Ministère chargé de l'emploi et fait partie intégrante des négociations avec les branches ou les interbranches qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles dans un cadre partenarial.

Dans cette dynamique et en tant qu'Opca interbranches & interprofessionnel, Opcalia porte désormais un **EDEC numérique** pour le compte de 15 branches et secteurs interprofessionnels¹ ayant souhaité s'engager dans cette démarche partagée :

1. Branche du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois
2. Branche du caoutchouc
3. Branche des activités du déchet
4. Branche des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation
5. Branche des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation
6. Branche de l'enseignement privé non lucratif
7. Branche des industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes
8. Branche des industries et commerces de la récupération (recyclage)
9. Branche des entreprises du transport et travail aérien
10. Branche des services funéraires
11. Branche des industries avicoles
12. Branche des prothésistes dentaires
13. Branche des télécommunications
14. Branche de la manutention ferroviaire
15. Interprofession

Cet accord concerne ainsi potentiellement 36 000 entreprises, dont 80 % de TPE-PME et 430 000 salariés.

L'EDEC numérique interbranches se compose des volets suivants :

☐ **Axe 1 : Actions communes aux branches signataires**

- Autodiagnostic de maturité numérique des entreprises pour les dirigeants, avec consolidation des résultats par branche
- Appui-conseil numérique court pour les TPME afin d'identifier les axes de progrès, les leviers disponibles et les pistes d'évolution
- Développement / digitalisation de certifications (fondamentaux des usages du numérique en milieu professionnel, savoirs de base, management de proximité)
- Parcours numérique des partenaires sociaux
- Etude thématique : impact du télétravail

☐ **Axe 2 : Actions spécifiques à chacune de ces branches**

- **Etudes** d'impact sur les entreprises et les métiers
- Création / Digitalisation de **certifications** (contenus, modalités)
- Développement de **formations** digitalisées
- Développement d'un **outil** collaboratif

¹ A noter qu'au préalable, 8 autres branches adhérentes ont signé un Edec numérique dès 2016 (Tannerie et Mégisserie, Chaussure, Maroquinerie, Industries Textiles, Couture, Industries Mode et Habillement, Services textiles, Pressing et Blanchisseries) ; et que l'accord pourra de plus intégrer d'autres branches professionnelles à compter de 2018.

❑ **Axe 3 : Capitalisation des enseignements et bonnes pratiques**

- **Mutualisation** des initiatives-pratiques réseau et entreprises Opcalia

L'EDEC se réalisera sur la période 2017-2020 et sera ponctué par une évaluation finale.

Contexte et présentation de la branche du déchet

Depuis 2017, les partenaires sociaux de la branche ont entrepris la mise en place de certificats de qualification professionnelle (CQP) pour les métiers d'équipiers de collecte, d'agents de tri et d'agents de déchetterie ; métiers pour lesquels il existe des enjeux liés à l'évolution des activités ou à des besoins en compétences spécifiques.

Le développement des CQP correspond à un triple objectif de :

- ✓ Reconnaissance des acquis par le biais d'une certification reconnue dans l'ensemble des entreprises de la branche ;
- ✓ Développement des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle ;
- ✓ Formalisation de parcours garantissant ainsi une meilleure employabilité des salariés et une sécurisation de leur parcours professionnel.

La digitalisation des CQP de la branche des activités du déchet permettra aux salariés d'améliorer leur employabilité aussi bien dans la maîtrise de leur métier que dans l'usage des technologies numériques. Du côté des entreprises, s'entourer de salariés qualifiés et motivés est un atout certain pour accompagner la transition numérique et la transformer en opportunité.

Objectifs

Pour les partenaires sociaux de la branche du déchet, la numérisation des CQP présente plusieurs intérêts :

En tant qu'outil de travail, la dématérialisation des supports administratifs assure une meilleure réactivité, garantit la traçabilité puis la centralisation des données en vue de leur traitement. De l'inscription du stagiaire par voie électronique, à son évaluation, sa formation puis à l'établissement de la facturation, l'usage du numérique réduit les délais, et facilite le suivi administratif.

En tant qu'outil pédagogique, le numérique permet aux stagiaires de réaliser l'évaluation de leurs compétences sur une interface web attractive et accessible à tous quel que soit le niveau de maîtrise du français. Il est également possible de concevoir des parcours de formation digitalisés, appropriables par les organismes de formation, et gérés sur une plateforme web. La formation digitale ouvre les champs du possible grâce à la réalité augmentée. Pour les métiers de la branche qui exigent une connaissance approfondie de la matière, il devient possible de former à distance et en toute sécurité, à un éventail large de matières.

En tant que moyen pour familiariser les salariés à l'outil numérique. L'utilisation du numérique tout au long du processus d'évaluation et éventuellement de formation, donne l'occasion à des salariés éloignés de ces technologies, d'apprivoiser le numérique de façon progressive.

Cibles

Les salariés ;

Les demandeurs d'emploi dans un objectif de promotion des métiers et de campagne de recrutement

Caractéristiques du secteur

Quelques chiffres :

- ✓ 54 200 salariés
- ✓ 15,4 % de femmes
- ✓ 72,1 % d'ouvriers
- ✓ 1040 entreprises privées et 2050 établissements

Description des activités :

Il s'agit des entreprises exerçant une ou plusieurs des activités du déchet et de la propreté urbaine définies ci-dessous :

- ✓ Tous types de collecte, d'enlèvement et d'acheminement de déchets de toute nature (déchets ménagers et assimilés, déchets industriels banals ou spéciaux, déchets des activités de soins, déchets ménagers spéciaux, boues ...).
- ✓ Toutes opérations de tri, de regroupement des déchets visés ci-dessus (exploitation de déchetteries, d'unités de tri en vue de valorisation, de transferts, de centres de regroupement...).
- ✓ Toutes opérations pratiquées sur les déchets visés ci-dessus en vue de leur valorisation, de leur traitement ou de leur élimination (exploitation d'unités de broyage, de compostage, de traitement biologique, d'incinération, de stabilisation, de décharge, de stockage...).

La Branche des activités du déchet (IDCC n° 2149) comprend les codes NAF suivants :

- ✓ 38117 Collecte des déchets non dangereux
- ✓ 3812Z Collecte des déchets dangereux
- ✓ 38217 Traitement et élimination des déchets non dangereux
- ✓ 38222 Traitement et élimination des déchets dangereux

✓ 3900Z Dépollution et autres services des déchets **Objet du présent appel à propositions**

Objet du présent cahier des charges

La branche du déchet souhaite tout particulièrement dématérialiser sa démarche certificative, comme expliqué dans le paragraphe « objectifs ».

Le présent projet se décompose en deux actions distinctes détaillées ci-dessous.

1. Créer un module de formation digitalisé

Dans le cadre de la mise en œuvre de trois CQP, la branche souhaite intégrer un module formation digitalisé, tronc commun aux trois certifications.

Il s'agira de :

- Construire les contenus pédagogiques digitalisés : scénarisation (déroulé, contenu, évaluation...), storyboarding, médiatisation (vidéo, motion design...) dans un format dynamique, avec des modules courts, dans des formats variés.
- De prévoir les quizz d'évaluation intermédiaires et finaux.
- Construire un référentiel de formation en contenu et support pédagogiques digitalisée : séquences, modalités/outils (cours en ligne, coaching, vidéos, exercices, feedback,...).

Ce contenu concerne un module intitulé :

« Maîtriser les circuits de recyclage, de tri des déchets et des filières associées ».

La branche souhaite que l'offre de ce module de formation digitalisé soit :

- ✓ Appropriable par un large public (dont la maîtrise des outils informatiques est très variable),
- ✓ Appropriable par tout organisme de formation,
- ✓ Permette aux candidats de suivre la formation en tout ou partie à distance, gérée sur une plateforme.

Le prestataire pourra être force de propositions sur la configuration de parcours la plus pertinente : 100% en ligne avec un tutorat adapté ? En « blended learning » ?

Livrable attendu : Le module de formation digitalisé, installé sur une plateforme LMS.

2. Dématérialisation de la démarche certification

Il s'agira de développer / mettre à disposition une plateforme à destination des candidats, des entreprises, des opérateurs de compétences, et des organismes d'évaluation et de formation, permettant de gérer de façon dématérialisée, toutes les étapes d'un parcours de CQP :

- ✓ 1. inscription
- ✓ 2. positionnement
- ✓ 3. dossier professionnel
- ✓ 4. évaluation
- ✓ 5. jury
- ✓ 6. délivrance du certificat

Le prestataire sera force de propositions sur la configuration de parcours la plus pertinente en ce qui concerne la digitalisation des différentes étapes de certification.

La plateforme comportera une partie pédagogique décrivant l'ensemble des étapes de certification pour permettre l'engagement de démarches de certification autonomes.

Livrable attendu : des outils de de digitalisation des étapes de certification, retenues par le comité de pilotage, sur une plateforme.

Travaux attendus

□ Livrables

Toutes les productions matérielles et intellectuelles ont vocation à être capitalisées et partagées au profit des signataires de l'EDEC qui en seront propriétaires.

Se référer à l'ensemble des travaux pour les livrables attendus.

Les actions spécifiquement développées pour une branche en particulier seront son entière propriété. La branche s'engage néanmoins à communiquer sur la mise en œuvre de l'action, sur son état d'avancement, sur les modalités de mises en œuvre et sur les résultats de l'action.

Gouvernance du projet

Plusieurs instances sont mise en œuvre dans le cadre de cet EDEC :

- > **Un Comité de pilotage** pour le pilotage et l'évaluation de l'accord, présidé par l'Etat et composé :
 - du ministère en charge de l'emploi, représenté par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
 - des organisations d'employeurs et de salariés représentatives de la branche du déchet.
 - d'OPCALIA, désigné comme organisme relais pour l'animation et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux (mise en œuvre et suivi opérationnels, portage administratif et financier)
 - en tant que de besoin, personnes qualifiées et/ou représentants d'autres institutions (exemple : ministère de l'éducation nationale, Pôle emploi...) pour éclairer la prise de décision et/ou appuyer les réalisations du comité de pilotage
- > **Un Comité technique** pour assurer le suivi de l'EDEC, composé de représentants paritaire de la branche, de la DGEFP et d'Opcalia
 - représentants paritaires de la branche du déchet
 - représentants de la DGEFP
 - représentants d'OPCALIA
- > **OPCALIA** assure par ailleurs la mise en œuvre de l'accord et en rend compte au comité de pilotage dont il accompagne l'action.

Budget prévisionnel

Les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Planning prévisionnel

Lancement de la consultation	10/12/2018
Date limite de réception des propositions	08/01/2019
Analyse des offres	Du 09/01/19 au 26/01/19
Auditions des prestataires retenus	28/01/2019
1 ^{er} réunion de lancement des travaux	05/02/2019
Fin de réalisation	Octobre 2019

Critères d'appréciation des candidatures

Les propositions devront :

- Comporter une présentation générale des candidats
- Démontrer leur bonne compréhension de la mission
- Exposer la méthodologie, les interlocuteurs à associer, le déroulé et les livrables envisagés (des exemples seront appréciés)
- Fournir un planning prévisionnel détaillé des différentes étapes de déploiement des travaux (cadrage, production, restitutions).
- Formaliser les informations suivantes :
 - La composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec le type de prestation ici concernée et l'interlocuteur référent pour ces travaux
 - Une liste de références pour des projets similaires (formations notamment managériales - certifications-solutions digitales (formation, évaluation), connaissance de l'entreprise y compris des TPE/PME)
 - Une proposition tarifaire (€ HT & TTC) détaillée avec le nombre de jours envisagés.

Par ailleurs, il sera également attendu du futur prestataire :

- **D'intervenir en comité pour réactions/validation des productions**, de conduire - le cas échéant - des réunions de travail
- D'avoir une posture de conseil, d'être **force de propositions** et **d'argumenter les éventuels arbitrages**
- De veiller à la **fiabilité** des productions (pertinence, opérationnalité, ...)
- **De transmettre, dans les délais convenus, des livrables de qualité** qui pourront être réutilisés (format électronique et actualisable) par les commanditaires
- **De favoriser l'appropriation** des travaux auprès des commanditaires

Des interactions régulières permettront enfin de suivre l'avancement de la mission.

Modalités de réponse

Cet appel à propositions est ouvert au 10 décembre 2018. La réponse devra être adressée :

- **Au plus tard le :08/01/2019, 12h00 (heure française métropole)**

- Sous format électronique à :

herve.beaussier@opcalia.com

c.lacaud@fnade.com

Les candidats seront individuellement informés de la suite donnée à leur proposition suite à leur examen par la Commission technique paritaire de l'EDEC.

Une audition sera organisée le 28 janvier 2019 à 10h00, dans les locaux de la branche.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du comité technique.

Opcalia n'est engagé qu'après notification et conventionnement avec le prestataire.